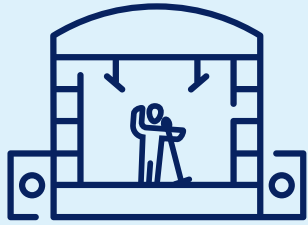


ON REPREND NOS ACTIVITÉS

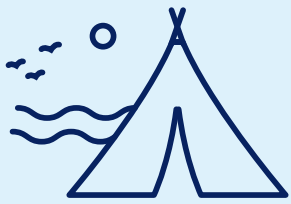
Le port du masque est obligatoire!

L'ensemble des secteurs d'activités sont réouverts

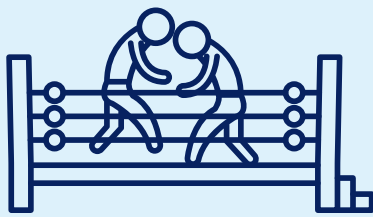
À L'EXCEPTION DES :



Festivals et grands événements



Camps de vacances réguliers avec séjour



Combats en contexte sportif

Entreprises, commerces et loisirs

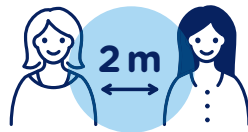
- Les entreprises et commerces peuvent reprendre leurs activités partout au Québec **EN FAVORISANT LE TÉLÉTRAVAIL LORSQUE POSSIBLE.**

Milieus de vie et établissements

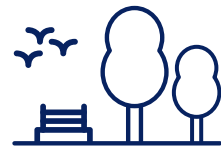
- Visites autorisées dans les centres hospitaliers et dans les milieux de vie pour personnes âgées et vulnérables qui ne présentent pas d'éclosion

ON CONTINUE DE SE PROTÉGER!

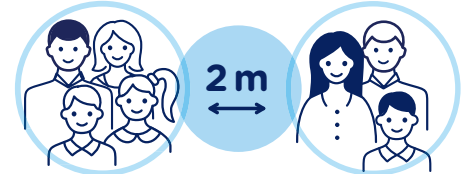
Généralités - Rassemblements intérieurs et extérieurs autorisés



2 mètres de distance pour les personnes n'habitant pas à la même adresse.

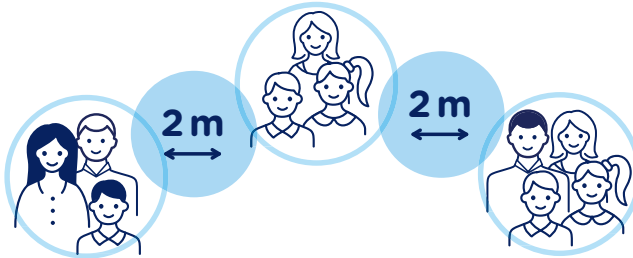


Les rassemblements extérieurs doivent être favorisés.



Les personnes résidant à une même adresse peuvent constituer une « bulle » et conserver une distanciation physique inférieure à 2 mètres.

La distanciation de 2 mètres avec les autres demeure toutefois en vigueur.



Maximum de 10 personnes issues d'un maximum de 3 ménages.

Rassemblements dans un lieu PUBLIC

POUR LES RASSEMBLEMENTS INTÉRIEURS PUBLICS,

une limite de **50 personnes** s'applique aux lieux ou activités suivants :

- Salles d'audiences publiques;
- Salles de cinéma;
- Salles de spectacle;
- Salles louées y compris les salles communautaires;
- Lieux de culte;
- Assistance à une production ou d'un tournage audiovisuel intérieur;
- Assistance à une captation de spectacle intérieur;
- Assistance à un entraînement ou un événement sportif amateur intérieur.

Pour la réunion des outre-mangeurs :

- Porter le masque;
- Se laver les mains;
- Pas de câlin, ni de poignée de main;
- Apporter ses documents;
- Apporter son breuvage;
- Il n'y aura que les chaises, pas de table;
- Respect du 2 mètres.

IMPORTANT : Les consignes sanitaires doivent être respectées en tout temps.



Toussez dans votre coude



Lavez vos mains



Gardez vos distances



Couvrez votre visage (si moins de 2 mètres)

Pour les personnes de 12 ans et plus, le port du couvre-visage est obligatoire dans les transports en commun et dans la plupart des lieux publics fermés ou partiellement couverts.